

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 février 2015

Etaient présents : tous les conseillers en exercice sauf :

Mme Chantal POTTIER qui a donné procuration à Mme GAUTHERON Christiane ;

Mme Martine DUBIEF qui a donné procuration à M. MACAIRE Didier

M. François ROUHETTE qui a donné procuration à M. LHUISSIER Louis

Secrétaire de séance : M. FLAGEOLET Johan

Le compte rendu de séance du conseil précédent apporte des remarques :

Travaux de voirie 2015, les travaux projetés Route de Dole concernent la pose de caniveaux et non pas de trottoirs.

Sur la question du personnel communal, il a été noté que l'agent en charge de l'entretien des écoles élémentaires et de la mairie a vu sa durée hebdomadaire modifiée en octobre 2014. La durée hebdomadaire de l'agent a été modifiée en octobre 2013.

Sur le point du bulletin municipal, il a été noté « pour le bulletin 2016 » en lieu et place de bulletin municipal 2015

***Subvention 2015**

Le Maire informe le Conseil que depuis ce début d'année, les associations désireuses de solliciter une subvention doivent retirer un dossier auprès du secrétariat. Pour 2015, les associations qui ont adressé leur demande sur simple courrier recevront un dossier qui sera à retourner en mairie avant le 30 juin 2015. Après cette date, aucune subvention ne sera attribuée.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide que les montants des subventions allouées sur 2015 ne subiront aucune évolution par rapport à 2014. Seule la coopérative des écoles élémentaires de Losne se voit attribuer la somme de 200 € en sus du fait que l'association APPEL (association des parents d'élèves de l'école primaire de Losne) soit actuellement en sommeil. La participation communale accordée les autres années à cette dernière est reportée sur la coopérative de l'école primaire de Losne.

Pour l'attribution des subventions 2016, les dossiers feront l'objet d'une étude en amont afin de mieux appréhender l'utilisation faite des Fonds Publics. Les dossiers de subvention 2016 seront à retourner en mairie au plus tard le 31 janvier ; Ils seront à retirer auprès du secrétariat.

***Convention cinéma 2015**

Comme chaque année, la convention tripartite conclut entre la commune de Losne, l'UDMJC et le Comité des Fêtes doit être renouvelée pour permettre la continuité des séances de cinéma sur notre commune. La convention administre les obligations de chacune des parties mais aussi la participation financière versée par la commune à l'UDMJC. Cette dernière est calculée sur la base du nombre d'habitants. Pour 2015, le montant de la participation s'élève à 980,40 € soit 0,60 cts € par habitant.

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2015 l'activité et autorise le Maire à signer la convention cinéma 2015.

***Elections Départementales des 22 et 29 mars.**

A l'approche des Elections Départementales qui se dérouleront le 22 et 29 mars 2015, il est impératif de définir la tenue du bureau de vote. Les tours de bureau s'effectueront par tranche de deux heures. La répartition des tours est la suivante :

Dimanche 22 mars 2015

8h00 à 10h00	Martine DUBIEF	Laurent BREBANT	Bernadette DONIUS	Johan FLAGEOLET
10h00 à 12h00	Chantal POTTIER	Guy AMIOT	Didier MACAIRE	Patrick GUERITTEE
12h00 à 14h00	Annie PAGEAUT	Laurent HUTTE	Dominique JACOB	François ROUHETTE
14h00 à 16h00	Patrick CATINOT	Yvette PINTO DOS SANTOS	Stéphane DUBOIS	Louis LHUISSIER
16h00 à 18h00	Christiane GAUTHERON	Louis LHUISSIER	Martine ROYER	Patrick CATINOT

Dimanche 29 mars 2015

8h00 à 10h00	Martine DUBIEF	Martine ROYER	Bernadette DONIUS	Johan FLAGEOLET
10h00 à 12h00	Chantal POTTIER	Guy AMIOT	Didier MACAIRE	Patrick GUERITTEE
12h00 à 14h00	Annie PAGEAUT	Laurent HUTTE	Dominique JACOB	François ROUHETTE
14h00 à 16h00	Patrick CATINOT	Yvette PINTO DOS SANTOS	Stéphane DUBOIS	Louis LHUISSIER
16h00 à 18h00	Christiane GAUTHERON	Louis LHUISSIER	Laurence BREBANT	Patrick CATINOT

Il est rappelé que le bureau doit être en permanence sous la surveillance de son président ou à défaut de son suppléant.

***Droit de préemption**

Le maire informe le conseil être destinataire de trois demandes d'attention d'aliéner pour des immeubles sis sur la commune de Losne. Il s'agit d'une parcelle sise lotissement « les Ormes » pour une contenance de 9a 52ca et cadastrée AI n° 273. Un immeuble situé 12 Impasse des Lys cadastré AE n° 324 d'une contenance de 07a 00ca et enfin un bien sis 4 rue du Closeau cadastré AE 134-135-136 pour une contenance de 17a 78ca. Le conseil n'exercera pas le droit de préemption de la commune sur les biens désignés ci-dessus.

***Abattement taxe habitation 2016.**

En juin 1980, la commune de Losne a instauré un régime dit « ancien » d'abattement général à la base de la taxe d'habitation qu'elle n'a pas ramené progressivement au niveau de l'abattement de droit commun dont le taux est facultativement voté entre 0% et 15%.

Il est rappelé que la valeur locative moyenne pour 2015 s'élève à 2 913 €. Si la commune maintient l'ancien régime, l'abattement s'élève à 416 €. L'abattement à la base de la taxe d'habitation calculé sur le régime de droit commun à hauteur de 15% s'élèverait à 437 €.

Devant la complexité du sujet, le conseil décide de surseoir la question lors de la prochaine séance de conseil. Plus amples renseignements sur le régime de droit commun seront pris auprès des services de la fiscalité locale afin que le conseil puisse rendre sa décision.

***Bornage terrain des Bombardés.**

Comme décider lors d'une précédente réunion, divers devis ont été sollicités auprès de cabinets de géomètre pour procéder au bornage de la parcelle sur laquelle se trouve le monument des Bombardés. Après étude des devis, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du cabinet 2 Age installé à SEURRE (Côte

d'Or) pour un coût de 728 € HT. Le Cabinet 2 Age se charge de prendre contact avec les propriétaires. La prestation est incluse dans le devis.

***Convention de servitude avec ERDF**

Dans le cadre des travaux du passage de la ligne « BEON », ERDF souhaite implanter un poste de transformation d'une surface de 24m² (emprise au sol) sur la parcelle AE n° 344 sis Impasse des Lys (espace libre à l'entrée des Lys). Les grands points de la convention de servitudes sont présentés au Conseil.

La convention de servitudes est signée entre ERDF et la commune de Losne pour une durée indéterminée. Elle régit l'occupation du terrain, le droit de passage et d'accès des contractants dans le cadre de l'implantation du poste.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention de servitude avec ERDF et autorise le Maire à signer cette dernière.

***SICECO**

Au 31/12/2015, les collectivités qui bénéficiaient de Tarifs Réglementés de Vente (TRV) auront l'obligation de renégocier leurs contrats. Les Tarifs Réglementés de Vente prennent fin à cette date. Les TRV s'appuient sur des souscriptions de contrats dont la puissance de raccordement est supérieure ou égale à 60Kva et programmés sur des tarifs jaunes (heures d'été et d'hiver ainsi que heures creuses et heures pleines). Il est rappelé que cette nouvelle réglementation est une directive européenne. Le SICECO adhère au SIREEN (Syndicat Intercommunal d'Energie Equipement et Environnement de la Nièvre) pour la négociation des contrats énergétiques. Ce dernier est le coordonnateur du groupement régional de commandes en matière d'électricité et de gaz naturel.

Pour pallier aux procédures de marchés publics fastidieuses et complexes, le SICECO propose à ses communes adhérentes d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat de l'électricité. La commune de Losne est concernée par les Tarifs Réglementés de Vente pour deux sites : le groupe scolaire et le terrain de foot. Il est souligné qu'en cas de non adhésion auprès du SICECO, la commune de Losne devra réaliser seule les appels d'offres. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de l'électricité proposé par le SICECO et d'autoriser le maire à signer l'acte constitutif si rapportant.

***Syndicat des eaux**

-Loyer syndicat

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire suite à la fusion du Syndicat des Eaux du Pays Losnais et du Syndicat des Eaux de Laperrière d'établir une nouvelle convention d'occupation des locaux. En effet, la nouvelle entité issue de cette fusion a son siège sociale en mairie de Losne. Les éléments inscrits dans la convention précédente régissaient les droits et obligations entre le Syndicat des Eaux du Pays Losnais composé des communes d'Echenon, Saint Jean de Losne, Saint Usage et Losne. Certains éléments de la convention ont évolué avec la fusion. Il est donc nécessaire d'acter ses nouvelles dispositions. Le tarif d'occupation des locaux reste inchangé pour 2015.

-Modification des statuts – article 10 – composition du bureau

Lors de son conseil syndical du 27 janvier dernier, le Syndicat des Eaux du Pays Losnais a délibéré pour la mise en place de quatre vices présidents, suite à la demande d'une commune membre, contre 3 mentionnés dans les statuts. Il s'avère que le Syndicat des Eaux du Pays Losnais ne peut modifier ses statuts sans avoir au préalable l'aval des communes adhérentes. Le Conseil Municipal de Losne en tant que commune membre accepte de modifier l'article 10 des statuts du Syndicat des Eaux du Pays Losnais en portant le nombre des vices présidents à quatre. En revanche, il souhaite que les indemnités de fonctions attribuées aux trois vices présidents actuels ne soient pas revalorisées et que ces dernières soient réparties entre les quatre futurs vices présidents.

***Salle des fêtes**

Tarifs location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle qu'il a adressé à chacun des élus une proposition de tarification concernant la location de la salle des fêtes aux associations communales et aux associations extérieures comptant parmi leurs membres des habitants de Losne. La première manifestation serait gratuite seules les charges (EDF-GDF) seraient en sus ; La 2^{ème} manifestation serait facturée 70 € plus charges en sus et enfin 350 € plus les charges pour les manifestations suivantes.

Cette réflexion intervient après la réception de nombreux courriers de présidents d'associations concernant le tarif excessif de 350 € à partir de la 2^{ème} location pour les associations communales et dès la première manifestation pour les associations extérieures.

Le Conseil Municipal, après étude et acceptation de la proposition de M. le Maire, décide de revoir la tarification de la salle des fêtes aux associations à compter du 20/02/2015.

Remplacement piano salle des fêtes

Le maire rappelle que le four de la salle des fêtes est devenu vétuste et pose de nombreux problèmes lors de son allumage. Le four existant est alimenté par le gaz et date de la construction de la salle des fêtes. Le Maire informe que trois propositions ont été établies par la société ECOTEL (DIJON) pour le remplacement du four à gaz par un équipement similaire en électrique.

Le premier devis consiste au remplacement du four existant par un four électrique de même capacité et de qualité identique de marque ELECTROLUX pour un montant HT de 1998 €. Le second comprend le remplacement complet du piano mais dans une qualité de produit semi-professionnel, le coût d'achat est estimé à 2 800 € HT. Enfin la variante n° 3 présente le remplacement du fourneau complet avec une qualité identique à celui en place mais avec un four électrique, estimatif de 5 398 € HT ;

Le Maire rappelle que la somme avait été budgétisée sur 2014. Le Conseil, après explications et études des devis, décide de retenir la première proposition qui consiste au remplacement du four seul. Le Conseil Municipal autorise le maire à passer commande du matériel auprès de la société ECOTEL

***Rythmes scolaires rentrée 2015.**

Mme la Directrice Académique a sollicité les communes pour connaître leur position sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2015. Le Conseil Municipal souhaite reconduire l'organisation pour la rentrée 2015 ainsi que la délégation de cette dernière à la Communauté de Communes Rives de Saône.

Il est rappelé que le temps scolaire pour 2014-2015 se répartit de la manière suivante pour l'école maternelle : les Nouvelles Activités Périscolaires ont une durée de $\frac{3}{4}$ d'heure et sont réparties sur quatre jours (après-midi) . Pour les écoles élémentaires, les activités sont dispensées sur un temps de 1H30 deux fois par semaine (lundi et vendredi après- midi)

La Communauté de Communes effectue actuellement une enquête sur les rythmes scolaires auprès des parents et des élèves pour connaître leurs positions et leurs souhaits pour la rentrée 2015. Les réponses sont attendues pour le 9 mars. La Communauté de Communes dressera un bilan à la suite. Le Conseil prendra acte des attentes et délibèrera sur le ressenti.

***Travaux réseaux d'eaux**

-Eaux pluviales

Le Maire présente un devis de la société BFC Assainissement pour le nettoyage des réseaux d'eaux pluviales Route de Dole. L'estimatif des travaux s'élève à 2580 € HT. La politique communale en matière de réseaux d'eaux pluviales a toujours été dans le sens de l'entretien et de la réfection des installations défectueuses ou vétustes.

Le réseau d'eaux pluviales de la Route de Dole nécessite d'être nettoyé. Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la société BFC Assainissement.

-assainissement

Le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec la Lyonnaise des Eaux concernant le chiffrage de travaux pour le déplacement du réseau d'eaux usées au 21 Rue Nationale. L'assainissement du bâtiment de l'ancienne mairie est sis sur le domaine privé de M. et Mme PETIT. Il est nécessaire de déplacer le branchement sur le domaine public.

Au jour du conseil, le devis sollicité n'est pas parvenu en mairie. La question est reportée à la prochaine séance.

***Indemnités de Conseil et Budget.**

Le Maire informe qu'à compter de cette année, le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le versement des indemnités de Conseil et de Budget à Mme la Trésorière de Saint Jean de Losne. Le Maire informe que la décision d'attribution peut être révoquée à tout moment par la commune. La décision de solliciter le conseil en amont du versement des indemnités émane de la Direction des Finances Publiques. Le Conseil Municipal décide d'accorder des indemnités de Conseil et de Budget à Mme la Trésorière de Saint Jean de Losne. Cette dernière adressera en mairie le montant des indemnités au titre de l'année 2014.

***Questions diverses**

-Accueil enfants de Saint Symphorien sur Saône

Mme le Maire de Saint Symphorien sur Saône avait sollicité le Maire de Losne sur un éventuel accueil sur Losne de ses élèves. Ce dernier serait d'environ 22 élèves répartis de la maternelle au CM2. Après concertation avec les enseignants des écoles de Losne, le Conseil Municipal ne peut répondre favorablement à la sollicitation de Mme le Maire de Saint Symphorien sur Saône. En effet, le nombre d'élèves à accueillir nécessiterait, d'après les calculs, l'ouverture d'une classe supplémentaire. La commune de Losne ne peut s'engager dans cette voie. Le Conseil Municipal pointe la pérennité de l'accueil de ses élèves dans le cas où les constructions sur Losne viendraient à reprendre. Le lotissement des Ormes laisse prévoir des constructions à venir.

Se pose aussi la question liée aux ramassages scolaires qui impactera directement sur les horaires des écoles.

- Aménagements routiers

-radars pédagogiques

Le souhait du Conseil est de réduire la vitesse sur le territoire communal afin de renforcer la sécurité. Il est envisagé, la pose de radars pédagogiques aux entrées de la commune. Le Maire a rencontré des entreprises spécialisées pour un chiffrage de quatre radars pédagogiques dont un solaire. La proposition de la société ICARE est la mieux placée en rapport qualité/prix. Le montant du devis s'élève à 8 840 €. La proposition de la société Signaux de Bourgogne s'élève à 11 122 € HT, l'équipement se met en veille au bout de 22 secondes sans passage de véhicule. L'autre proposition émanait de POLY EQUIPEMENT pour un montant de 6 794 €. Les radars sont de dimensions plus petites ce qui explique le prix moindre. Le SICECO sera sollicité pour chiffrer les travaux des installations nécessaires au fonctionnement de ces derniers.

La somme de 15 000 € sera inscrite au budget primitif 2015. Le Maire prendra contact avec le commercial de la société ICARE pour avoir de plus amples explications sur les branchements et la mise en place du matériel.

Une proposition commerciale a été faite pour un panneau lumineux d'information. Le coût mensuel de la location serait de 252 € par mois sur cinq ans. Le Conseil décide de ne pas donner suite à l'implantation d'un panneau d'information lumineux sur le territoire de Losne.

-Trottoir rue Nationale

Le Maire informe que les collectivités devraient être en conformité avec l'accessibilité depuis le 1^{er} janvier 2015. Les Etablissements Recevant du Public (ERP) ainsi que les espaces publics doivent répondre à la réglementation. Le Maire fait part de son entretien avec le Conseil Général en ce qui concerne le trottoir sis devant le commerce PUBLIFIL et ce jusqu'au 7 rue Nationale qui ne répond pas à cette nouvelle directive. En effet, le trottoir est non règlementaire ; il faut envisager sa mise aux normes.

Le Conseil Général autorise la réalisation de travaux sur le trottoir sous réserve que la largeur de la voie de circulation Rue Nationale conserve une largeur minimum de 6m 50. L'entreprise COLAS a été sollicitée pour établir un estimatif des travaux. A ce jour, le devis n'est pas parvenu en mairie.

En ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public, la commission travaux se réunira pour dresser un état des lieux des actions à réaliser dans le cadre de l'accessibilité pour tous.

-Pompiers de Losne

Le Centre de Première Intervention de Losne a présenté un devis pour l'acquisition d'un « lot tempête ». M. FLAGEOLET Johan rappelle que la mission tempête rentre dans les compétences du CPI. Le Maire informe que le montant du devis avait été inscrit au budget 2014 et que les crédits seront reportés sur le budget primitif 2015 ; Le Conseil Municipal valide le devis proposé par l'entreprise BFIM de Brazey en Plaine pour un montant de 740 € HT L'acceptation du devis sera adressée directement à l'entreprise.

-Eclairage public

M. DUBOIS Stéphane avait informé la mairie que certains éclairages publics du lotissement du Paradis présentaient des dysfonctionnements. Les services du SICECO avaient été contactés pour permettre d'inscrire la maintenance du site lors du prochain passage. Il s'avère que les éclairages publics du lotissement du Paradis ainsi que celui du lotissement des Lys ne soient pas référencés au niveau des services du SICECO.

Les plans de recollement transmis par le cabinet Allosiaux- Ducloux seront adressés au SICECO afin que le contrôle de l'éclairage des deux sites soit pris en considération lors des futurs passages de maintenance.

-Comptes rendus réunions diverses

Mme PAGEAUT Annie donne le compte rendu de la commission sport. Il est en projet l'implantation d'une nouvelle salle derrière le COSEC d'Echenon qui accueillerait les activités sportives telles que judo, musculation, boxe, gymnastique.

La salle d'activité sise derrière le CASINO de Saint Jean de Losne, propriété pour les 2/3 de Saint Jean de Losne et pour 1/3 de LOSNE est en projet de réhabilitation. Elle serait destinée aux associations.

Le Document d'Orientation Budgétaire présenté par la Communauté de Communes n'a pas été accepté par les membres du bureau. Une nouvelle réunion sera reprogrammée.

Batterie Fanfare

Mme PAGEAUT Annie a assisté à l'Assemblée Générale de la Batterie Fanfare de Saint Jean de Losne. L'association est confrontée à un problème d'équilibre budgétaire. De nombreux projets sont en cours d'étude.

La Batterie Fanfare propose une aubade reste à voir pour l'organisation.

OM.

M. Didier MACAIRE fait le compte rendu de la réunion des OM . La Communauté de Communes Rives de Saône met en place à compter du 01/01/2016 le ramassage à domicile des recyclables ex emballages carton, bouteilles en plastique.... Trois scénarios ont été proposés. La proposition d'un ramassage par semaine des OM couplé d'un ramassage des recyclables par quinzaine a été retenue. Le verre sera toujours déposé aux Points d'Apports Volontaires.

Sur 2015, le ramassage des OM s'annualise pour laisser place à un forfait de 12 levées par an. Les levées supplémentaires commencent à la 13^{ème} levée de l'année.

Remerciements

Le Maire fait part de nombreux remerciements d'associations suite à l'attribution de subvention sur 2014.

Séance levée à 23h45

Le Maire

L.LHUISSIER